

inelys

EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS

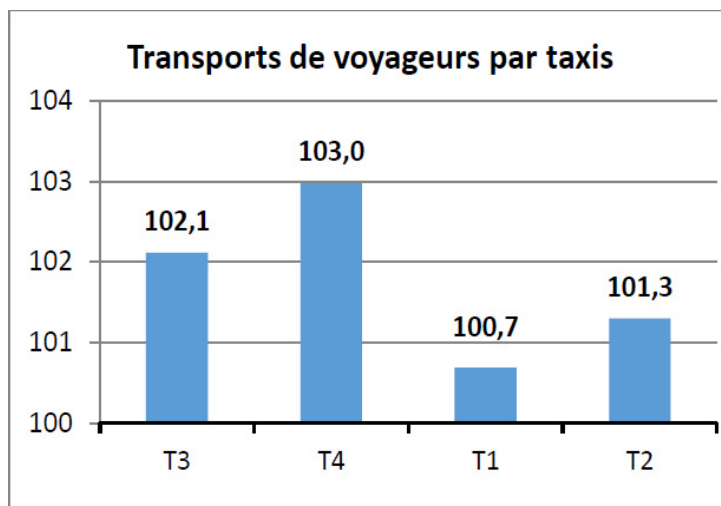
les
stats
DE VOTRE SECTEUR

Taxi – VTC – Moto-taxi
3^{ème} trimestre 2019

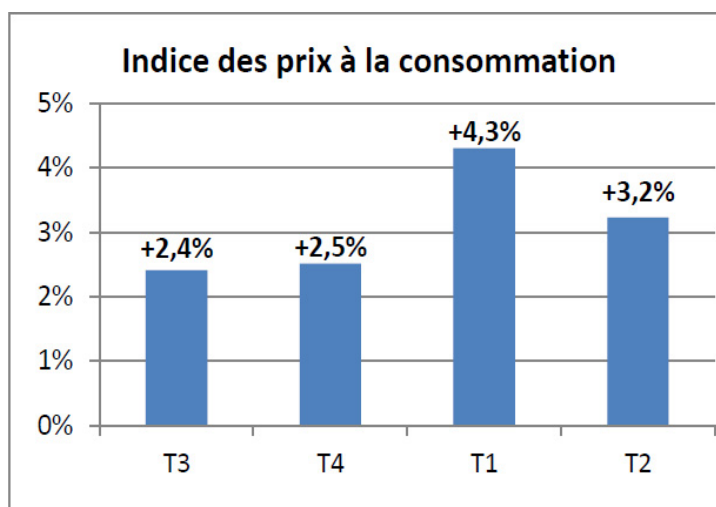
LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

Indice de chiffre d'affaires du transport de voyageurs par taxis (NAF 49.32Z) - Base 100 au trimestre t-4

Source : Statexpert / Environ 2 400 entreprises selon les trimestres. Lecture du graphique : l'indice 101,3 de T2 2019 traduit une hausse du chiffre d'affaires de +1,3% par rapport au deuxième trimestre 2018.



Indice des prix des transports de passagers en taxi ou voiture de loc. avec chauffeur (COICOP 07.3.2.2) - Glissement annuel



Source : INSEE - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016. Lecture du graphique : en T2 2019, les prix des transports de passagers en taxi ou voiture de location avec chauffeur ont augmenté de +3,2% par rapport au deuxième trimestre 2018.

L'ACTU ÉCONOMIQUE DU TRIMESTRE

Le chiffre d'affaires

Léger rebond pour le chiffre d'affaires des taxis.

▶ Le chiffre d'affaires du transport de voyageurs par taxis, VTC et taxis-moto a progressé de +1,3% au cours du deuxième 2019 (par rapport à la même période de l'année 2018).

▶ C'est mieux que durant les trois premiers mois de l'année, mais c'est sensiblement moins que les rythmes de croissance constatés durant la deuxième moitié de l'année 2018.

▶ In fine, sur les douze derniers mois, le chiffre d'affaires des professionnels du secteur du transport de personnes par taxis, VTC et taxis-moto affiche une progression +1,7%. Une performance en demi-teinte dans un contexte de progression significative des prix dans le secteur.

L'indice des prix

Les prix à la consommation dans le secteur des taxis et VTC continuent de flamber.

▶ Les prix à la consommation des transports de passagers en taxi ou voiture de location avec chauffeur ont progressé de +3,2%, par rapport au deuxième trimestre 2018.

▶ C'est certes moins que durant les trois premiers mois de l'année, mais cela reste nettement plus que l'inflation générale observée en France. In fine, sur les 12 derniers mois, les prix dans le secteur auront ainsi progressé de près de +3%.

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Juridique

Taxi/VTC : le gouvernement va modifier le décret qui organise l'accès à la profession.

► Le décret du 6 avril 2017 relatif aux activités de transport public particulier de personnes ne respecte pas la liberté d'établissement, selon une décision du Conseil d'État.

► « Le gouvernement examinera rapidement, et en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, les conséquences à tirer de cette décision » a déclaré la ministre des transports.

Convention collective nationale des taxis. Les dispositions de l'accord du 12 décembre 2018 relatif aux rémunérations minimales des personnels roulants, conclues dans le cadre de la convention collective, sont rendues obligatoires pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application de la convention collective nationale des taxis.

Statut du conjoint du chef d'entreprise (et du partenaire lié au chef d'entreprise par un PACS).

► Un décret renforce la protection du conjoint du chef d'entreprise familiale en rendant obligatoire la déclaration de son activité professionnelle régulière au sein de l'entreprise.

► Le décret supprime par ailleurs les conditions de seuil pour l'accès au statut de conjoint collaborateur.

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Sociale

Résiliation des contrats de complémentaire santé.

► Une loi publiée en juillet 2019 (et qui entrera en vigueur au plus tard le 1er décembre 2020) permet aux employeurs comme aux particuliers de résilier leur contrat de complémentaire santé sans délai à partir de la deuxième année, sans frais et sans pénalité.

► La résiliation interviendra un mois après sa notification, alors, qu'actuellement, la résiliation ne peut intervenir qu'à l'échéance de la date anniversaire de la signature du contrat (sauf exceptions).

Code du travail. Une ordonnance modifie certaines dispositions du Code du travail.

► Cette ordonnance permet notamment au conjoint du chef d'entreprise ayant le statut de conjoint collaborateur d'être désigné maître d'apprentissage.

► Elle prévoit également que le salarié ne perd pas ses heures de DIF au 1er janvier 2021 à condition de les avoir inscrites sur son compte personnel de formation au plus tard le 31 décembre 2020.

Fiscal

Projet de loi de finances pour 2020. Ce dernier contient un certain nombre de mesures :

► Pour les particuliers, avec notamment la transformation du crédit d'impôt transition énergétique en prime.

► Pour les entreprises, avec la modification de la TVS (Taxe sur les véhicules des sociétés), la diminution du taux de remboursement de la TICPE pour le transport routier, la simplification de la TVA à l'importation...

Plans d'épargne retraite. Le régime fiscal des nouveaux PER, qui remplacent ou modifient les anciens dispositifs (PERCO, PERP, « Madelin ») a été fixé par une ordonnance du 24 juillet 2019.

L'ACTU DU SECTEUR

Vers une hausse des prix conséquente dans le secteur du transport de personnes ?

► « Une personne qui fournit un travail contre rémunération doit être considérée comme un salarié et non pas comme un travailleur indépendant ». Cette nouvelle loi californienne, applicable à partir du 1er janvier 2020, confère automatiquement le statut de salariés aux chauffeurs de VTC.

► Cette décision de l'Etat Californien motive les chauffeurs de VTC à se mobiliser de plus belle, notamment en France. La reconnaissance de ce statut de salarié répond en effet aux revendications de ces indépendants, qui espèrent que la France suivra prochainement cet exemple en leur accordant une protection sociale digne de ce nom.

► Mais qui dit protection sociale implique aussi une hausse conséquente des coûts, ce qui se traduira inéluctablement par une hausse des prix des VTC, avec un autre risque majeur : que les chauffeurs de taxis revendiquent, à leur tour, de meilleures conditions de travail.

► Autrement dit, cette requalification du statut des VTC pourrait représenter le prélude à une hausse généralisée des prix de transports de personnes. La question est posée et l'exemple de la Californie sera à suivre de près par tous les acteurs concernés.

Bientôt de la pub sur la carrosserie des VTC ?

► Hadrien du Fayet de La Tour a créé sa «régie publicitaire itinérante», baptisée Adriver, dont le but est de communiquer à l'arrière des camions ! Un affichage 100% légal qui permet aux transporteurs de gagner des revenus et à l'annonceur de communiquer sur cet espace à la fois évident et insolite.

► Après les camions, il souhaite s'attaquer aux milliers de VTC qui circulent en ville et dont la carrosserie est toujours vierge, contrairement à celle des taxis. Rendez-vous donc prochainement à l'arrière des berlines...

PUBLICATIONS, ÉTUDE, SALONS...

Quelles différences, s'il en existe entre les conditions de travail d'un taxi et celles d'un conducteur de VTC travaillant via une plateforme ?

► L'INRS a étudié les différences entre les conditions de travail et les risques inhérents à l'activité de chauffeur de taxi et ceux d'un conducteur de VTC travaillant via une plateforme.

► Cette étude propose également des mesures de prévention techniques, organisationnelles et humaines afin de faire évoluer les conditions de travail dans ce secteur d'activité.